

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 septembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition par la Communauté urbaine, en vue du réaménagement de la place de l'Eglise à Curis au Mont d'Or, de la parcelle de terrain de 38 mètres carrés et du garage qu'elle comporte situés en bordure ouest de ladite place et appartenant aux consorts Foison.

Aux termes du compromis qui vous est soumis, les intéressés céderaient l'immeuble en cause moyennant le prix de 60 000 F conforme à l'estimation dégagée par les services fiscaux ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir,

b) - déposer, le moment venu, une demande de permis de démolir pour le bien.

3° - La dépense résultant de cette acquisition, outre les frais notariés évalués à 5 000 F, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 211 500 - fonction 824 - opération 203.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,